

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
VENDREDI 09 AVRIL 2021 À 17H00**

Tél. : 04 66 82 16 80

Email : mairie-le-garn@wanadoo.fr

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 09 AVRIL 2021 À 17H00**

1-	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19.03.2021
2-	Vote du Compte de Gestion 2020 - Budget communal
3 -	Vote du Compte de Gestion 2020 -Budget conventionné assainissement
4 -	Vote du Compte de Gestion 2020 - Budget CCAS
5 -	Vote du Compte Administratif Budget Commune
6 -	Vote du Compte Administratif Budget conventionné assainissement
7 -	Vote du Compte Administratif Budget CCAS
8 -	Dissolution du CCAS et reprise de l'excédent au budget communal
9 -	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
10 -	Vote du Budget Primitif 2021 - Commune
11 -	Vote du Budget 2021 – Budget conventionné assainissement
12 -	Aides sociales
13 -	Imputation article « 623 – Fêtes et cérémonies »
14 -	Participation SIGALA
15 -	Contrat de prestations de service pour l'exploitation et l'entretien de la STEP
16 -	Vente d'un terrain communal section AI parcelle n°170

Le Conseil Municipal de la Commune de LE GARN s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Julie MERCIER, Maire, qui ouvre la séance, et suivant la convocation qui lui a été adressée le 02.04.2021.

Noms des élus	Présents	Absents	Représentés par
Julie MERCIER	x		
Jean-Marc MARQUEZ	x		
Emeline MULLER			Julie MERCIER
Amandine THEOPHILE	x		
Odile MARÇAIS	x		
Christophe MANTOZ			Benoit VIGNAL
Benoît VIGNAL	x		
Serge GEYNET		x	
Magali FLANDIN			Marie-Hélène BORIE
Marie-Hélène BORIE	x		

Le Conseil Municipal réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Mme THEOPHILE Amandine pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Madame le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 19 mars 2021.
- Vente d'un terrain communal section AI parcelle n°170

Points adoptés à l'unanimité.

**1 - APPROBATION DU POCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19.03.2021**

Madame le Maire lit aux membres du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal en date du 19 mars 2021.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

**2 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°01**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET COMMUNAL**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'année 2020 relatif au budget Communal, de Madame la perceptrice.

- Dépenses de Fonctionnement	241 484,42 €
- Recettes de Fonctionnement	230 813,62 €
- Résultat Exercice 2020 : Déficit	10 670,80 €
- Résultat de clôture 2020: Excédent	73 439,47 €
- Dépenses d'Investissement	218 332,61 €
- Recettes d'Investissement	149 407,30 €
- Résultat Exercice 2020 : Déficit	68 925,31 €
- Résultat de Clôture 2020 : Excédent	11 431,51 €
- Résultat de l'Exercice 2020 : Excédent	84 870,98 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2020 de Madame la perceptrice tel qu'il est présenté.

**3 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°02**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET CONVENTIONNE ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'année 2020 relatif au budget conventionné Assainissement, de Madame la perceptrice.

- Dépenses de Fonctionnement	810,28 €
- Recettes de Fonctionnement	810,28 €
- Résultat Exercice 2020 :	0,00 €
- Résultat de clôture 2020:	0,00 €
- Dépenses d'Investissement	0,00 €
- Recettes d'Investissement	0,00 €
- Résultat Exercice 2020 : Déficit	0,00 €
- Résultat de Clôture 2020 : Excédent	0,00 €
- Résultat de l'Exercice 2020 : Excédent	0,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2020 de Madame la perceptrice tel qu'il est présenté.

**4 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°03**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – BUDGET CCAS**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte de Gestion de l'année 2020 relatif au budget CCAS, de Madame la perceptrice.

- Dépenses de Fonctionnement	0,00 €
- Recettes de Fonctionnement	0,00 €
- Résultat Exercice 2020 : Excédent	0,00 €
- Résultat de clôture 2020: Excédent	617,21 €
- Dépenses d'Investissement	0,00 €
- Recettes d'Investissement	0,00 €
- Résultat Exercice 2020 : Excédent	0,00 €
- Résultat de Clôture 2020 : Excédent	0,00 €
- Résultat de l'Exercice 2020 : Excédent	617,21 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal approuvent le Compte de Gestion 2020 de Madame la perceptrice tel qu'il est présenté.

**5 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°04**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-14 qui précise que Madame le Maire ne prend pas part au vote ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-31 ;

Considérant les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion du budget principal de la commune ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **Décide** :

A l'unanimité, le Maire sort au moment du vote et n'y participe donc pas.

D'arrêter et d'approuver les résultats tels que résumés ci-dessous :

- Dépenses de Fonctionnement	241 484,42 €
- Recettes de Fonctionnement	230 813,62 €
- Résultat Exercice 2020 : Déficit	10 670,80 €
- Résultat de clôture 2020: Excédent	73 439,47 €
- Dépenses d'Investissement	218 332,61 €
- Recettes d'Investissement	149 407,30 €
- Résultat Exercice 2020 : Déficit	68 925,31 €
- Résultat de Clôture 2020 : Excédent	11 431,51 €
- Résultat de l'Exercice 2020 : Excédent	84 870,98 €

**6 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°05**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

## OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET CONVENTIONNE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-14 qui précise que Madame le Maire ne prend pas part au vote ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-31 ;

Considérant les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion du budget conventionné assainissement ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **Décide** :

A l'unanimité, le Maire sort au moment du vote et n'y participe donc pas.

D'arrêter et d'approuver les résultats tels que résumés ci-dessous :

- Dépenses de Fonctionnement	810,28 €
- Recettes de Fonctionnement	810,28 €
- Résultat Exercice 2020 :	0,00 €
- Résultat de clôture 2020:	0,00 €
- Dépenses d'Investissement	0,00 €
- Recettes d'Investissement	0,00 €
- Résultat Exercice 2020 : Déficit	0,00 €
- Résultat de Clôture 2020 : Excédent	0,00 €
- Résultat de l'Exercice 2020 : Excédent	0,00 €

<b>7 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°06</b>
---

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

## OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – BUDGET CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-14 qui précise que Madame le Maire ne prend pas part au vote ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-31 ;

Considérant les identités de valeur avec les indicateurs du compte de gestion du budget CCAS;

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, **Décide** :

A l'unanimité, le Maire sort au moment du vote et n'y participe donc pas.

D'arrêter et d'approuver les résultats tels que résumés ci-dessous :

- Dépenses de Fonctionnement	0,00 €
- Recettes de Fonctionnement	0,00 €
- Résultat Exercice 2020 : Excédent	0,00 €
- Résultat de clôture 2020: Excédent	617,21 €
- Dépenses d'Investissement	0,00 €
- Recettes d'Investissement	0,00 €
- Résultat Exercice 2020 : Excédent	0,00 €
- Résultat de Clôture 2020 : Excédent	0,00 €
- Résultat de l'Exercice 2020 : Excédent	617,21 €

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : DISSOLUTION DU CCAS**

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toutes les communes de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants. Cette possibilité est issue de l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune : soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation ; soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté d'agglomération est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1 500 habitants et remplit les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide :

- De dissoudre le CCAS. Cette mesure est d'application immédiate. Les membres du CCAS en seront informés. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune. L'excédent sera repris au budget communal.

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

Madame le Maire propose de voter les taux des taxes locales pour 2021 :

- Taxe Foncière (Bâti) : 260 300,00 € x 39.33 % = 102 376 €  
(Taux communal : 14.68 %, taux départemental : 24,65 %)

- Taxe Foncière (Non Bâti) : 13 600,00 € x 44.64 % = 6 071,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent et votent les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - COMMUNE**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2021, lequel se résume ainsi :

- Dépenses et Recettes de fonctionnement s'équilibrent à	321 803,00 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à	413 796,00 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget tel qu'il est présenté

**11 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°10**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – CONVENTION DE GESTION ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Budget Primitif 2021, lequel se résume ainsi :

- |   |             |
|---|-------------|
| - Dépenses et Recettes d'exploitation s'équilibrent à   | 7 000,00 €  |
| - Dépenses et Recettes d'Investissement s'équilibrent à | 10 000,00 € |

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le Budget tel qu'il est présenté.

**12 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°11**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : PLAFOND D'AIDE SOCIALE PAR FAMILLE**

Madame le Maire expose au conseil municipal que dans le cas où des familles seraient en difficulté et sous justificatifs, il y a lieu d'établir un plafond d'aide sociale facultative par famille.

Madame le Maire propose une aide de 100 euros par famille par période de 12 mois.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide :

- D'accepter la proposition de Madame le Maire et donc de plafonner l'aide sociale facultative par famille de 100 euros pour une période de 12 mois consécutifs.

**13 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°12**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

**OBJET : DEPENSES IMPUTEES AU COMPTE 623 "FETES ET CEREMONIES"**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 14, le compte 623 sert à imputer des dépenses relatives aux Fêtes et Cérémonies mais revêt un caractère imprécis. Le Comptable Public demande une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à imputer sur le compte 623 "Fêtes et Cérémonies".

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'imputer sur le compte 623, les dépenses afférentes aux événements suivants :

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, départs à la retraite ou lors des réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats.
- Les feux d'artifices, concerts, manifestations culturelles, location de matériels (podium).
- Les frais d'annonce et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations.
- Le repas annuel, les colis de Noël aux personnes âgées, les animations de Noël pour les enfants et les animations des personnes âgées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 623 "Fêtes et Cérémonies" dans la limite des crédits inscrits au budget.

**14 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021**

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

## **OBJET : PARTICIPATION AU SYNDICAT SIGALA**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas de participation en 2021 pour le syndicat SIGALA.

<b>15 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°13</b>
--

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

## **OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DE LA STEP**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de signer un contrat de prestations de service pour l'exploitation et l'entretien de l'installation du service assainissement.

Une proposition a été reçue par la société ALLIANCE pour un montant annuel de 2 083,40 € TTC.

Les frais liés par ce contrat seront imputés au budget convention de gestion assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Madame le Maire à signer le contrat
- Autorise Madame le Maire à mandater toutes factures relatives au contrat

<b>16 - DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09.04.2021 N°14</b>
--

Élu rapporteur : Mme Julie MERCIER

## **OBJET : VENTE TERRAIN COMMUNAL SECTION AI PARCELLE N°170**

Suite à une acquisition de bien sans maître du terrain référencé section AI parcelle n°170, Madame le Maire propose de mettre à la vente ce terrain qui est dans le domaine communal pour un montant de 35 000 euros. Les frais de notaire pour l'acquisition seront à la charge de l'acheteur.

Ce terrain en vente est soumis à des conditions particulières pour le futur acquéreur :

- L'acquéreur ne doit pas être propriétaire depuis 2 ans
- Ce terrain doit permettre une construction de résidence principale

Adopté à la majorité dont une abstention.

**Fin de la séance à 17h58**